

Perpignan, le 4 mai 2021

Décision n°2021-38 du 4 mai 2021 relative à la composition des sections de vote et du bureau de vote central prévus au sein de l'UPVD en vue de l'élection des représentants des personnels à la commission paritaire d'établissement (CPE)

Scrutin du 11 mai 2021

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation notamment ses articles L712-1, L712-2 et L953-6 ;

Vu le décret n° 99-272 du 6 avril 1999 relatif aux commissions paritaires d'établissement des établissements publics d'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 avril 1999 fixant les modalités de vote par correspondance en vue de l'élection des représentants du personnel aux commissions paritaires d'établissement ;

Vu la décision n°2021-008 du 28 janvier 2021 informant des parts respectives de femmes et d'hommes composant les effectifs au 1er janvier 2021 par filière et par catégorie à l'Université de Perpignan Via Domitia ;

Vu la décision n°2021-030 du 19 mars 2021 organisant une élection pour le renouvellement des représentants des personnels à la commission paritaire d'établissement (CPE) – Groupe 1, 2 et 3 ;

Vu la décision n°2021-35 du 2 avril 2021 fixant les candidatures pour l'élection relative au renouvellement des représentants des personnels à la commission paritaire d'établissement (CPE),

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Trois sections de vote sont instituées au 52 avenue Paul Alduy Perpignan au rez-de-chaussée du bâtiment F3 et elles sont ouvertes le **mardi 11 mai 2021** de **9h00 à 17h00**.

La section de vote de la CPE groupe 1 se tiendra dans le bâtiment **F3 – RDC – salle F308** et elle est composée comme suit :

Le président est monsieur Serge LACOUR ;

La secrétaire est madame Sanda DOMINGO.

Les délégués de liste sont madame Morgane ALMERGE pour la liste SNPTES et monsieur Cédric FALCO pour la liste CGT FERC-SUP.

La section de vote de la CPE groupe 2 se tiendra dans le bâtiment **F3 – RDC – salle F309** et elle est composée comme suit :

La présidente est madame Audrey DIDIER-DE-SAINT-AMAND ;

Le secrétaire est monsieur Matthias ALZEARI.

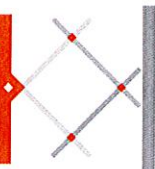
Les délégués de liste sont madame Aline CRUZ pour la liste SNPTES et monsieur Alexandre VIVIER-MERLE pour la liste CGT FERC-SUP.

La section de vote de la CPE groupe 3 se tiendra dans le bâtiment **F3 – RDC – salle F310a** et elle est composée comme suit :

Le président est monsieur Julien CAUVET ;

Le secrétaire est madame Aurélie CLEDAT.

Les délégués de liste sont monsieur Etienne ROUZIES pour la liste SNASUB-FSU et monsieur Stéphane BOYER pour la liste CGT FERC-SUP.



Présidence

Service des affaires institutionnelles et juridiques

Article 2 – Le dépouillement sera réalisé par le bureau de vote central à compter de la fin des opérations électorales. Ce bureau de vote central est situé au 52 avenue Paul Alduy Perpignan au rez-de-chaussée du bâtiment F3 **en salle F308**. Il est composé comme suit :

Le président est monsieur Serge LACOUR ;

La secrétaire est madame Sanda DOMINGO.

Les délégués de listes sont mesdames Morgane ALMERGE, Aline CRUZ pour la liste SNPTES, messieurs Cédric FALCO, Alexandre VIVIER-MERLE, Stéphane BOYER pour la liste CGT FERC-SUP et monsieur Etienne ROUZIES pour la liste SNASUB-FSU.

Article 3 – Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les locaux de l'université et qui sera publiée sur les listes de diffusion « admin-info » et sur le site internet de l'Université.



Le président de l'université,

Yvan AUGUET